

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GÉNÉRAL A
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DU 6 SEPT. 1978

D E C R E T : N° 78/592/MJT-SCAJ-DSJ
portant nomination de Monsieur BISSANGOU
Antoine Licencié en Droit, en qualité d'Audi-
teur de Justice.

LE DEUXIÈME VICE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN.

V I S A S :

D.B.



D.C.F.



- Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
- Vu l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
- Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut général de la Magistrature et les textes subséquents ;
- Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
- Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation Judiciaire et la compétence des juridictions ;
- Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin relatif au statut de la Magistrature ;
- Vu l'acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
- Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
- Vu la liste des candidats déclarés admis à recevoir une formation professionnelle à l'École Nationale de Magistrature de Paris (année 1978).

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur BISSANGOU Antoine, de Nationalité Congolaise, Licencié en Droit, est nommé Auditeur de Justice (indice 790).



.../...

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 6 SEPTEMBRE 1978

~~Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.~~

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail

~~Colonel LOUIS SYLVAIN GOMA.-~~

Le Ministre des Finances

~~Alphonse MOUSSOU-FOUATI.-~~

Henri L O P E S.-

PLIATIONS :

AJ/DSJ	2
B.	1
Arquet Général	2
Courrier	1
Assier	1
Intéressé	1.

